

DÉLIBÉRATION n° 2025-042 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Bilan financier de l'examen d'agent de maîtrise 2025 et détermination du coût lauréat

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Bilan financier de l'examen d'agent de maîtrise 2025 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'organisation de l'examen d'agent de maîtrise par le Centre de gestion de Loire-Atlantique s'est opérée à l'échelle régionale pour le compte des Centres de gestion de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique est organisateur de cet examen et supporte à ce titre l'ensemble des dépenses afférentes sur son budget principal. Le Centre de gestion de la Vendée contribue à ces dépenses proportionnellement à la masse salariale de ses collectivités et établissements affiliés.

Les collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de gestion de Loire-Atlantique qui nomment un lauréat de cet examen sont redevables du montant du coût lauréat auprès du Centre de gestion de Loire-Atlantique.

Une fois par an, le Centre de gestion de Loire-Atlantique procèdera au versement des coûts lauréats ainsi perçus au bénéfice du Centre de gestion de la Vendée au prorata de sa participation à l'organisation de cet examen.

Le conseil d'administration est invité à arrêter le bilan financier de cet examen présenté ci-dessous et le coût lauréat afférent.

BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL 2025

Budget principal - Conventionnement CDG 85

Épreuve écrite : 23 janvier 2025 au Parc des Expositions de la Beaujoire (Nantes)

Épreuve d'admission : du 22 au 25 avril 2025 à Adelis Nantes

Nombre d'inscrits : 384

Nombre de lauréats : 128

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00
1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00
1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	7,81
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	12,01
<i>Impression de sujets d'admission</i>	32,65
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,10
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	202,14
Sous-total	254,71 €

2- Fournitures diverses	
2-1 Copies	16,25
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, REP, divers)	45,83
Sous-total	62,08 €
3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
Epreuves d'admissibilité	9 133,27
Épreuves facultatives	0,00
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	4 955,00
4-2 Location de matériel (tables et chaises pour les écrits)	4 540,58
Sous-total	18 628,85 €
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	38 970,94
5-2 Surveillance des épreuves	791,92
Sous-total	39 762,86 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
Épreuve écrite	335,50
Épreuves orales	0,00
Épreuves facultatives	0,00
6-2 Correction des copies	
Épreuve écrite	4 456,56
Épreuves facultatives	0,00
6-3 Participation épreuves d'admission	10 869,58
6-4 Réunions de jurys	469,88
6-5 Frais de repas	3 292,50
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	4 007,55
Sous-total	23 431,57 €
7- Prestations de services	
7-1 Impression de sujets	0,00
7-2 Honoraires médicaux et secrétaires candidats en situation de handicap	221,00
7-3 Sécurité (agents de sécurité)	0,00
7-4 Achat de sujet auprès de la cellule pédagogique	0,00
7-5 Droit de copie	0,00
7-6 Frais d'avocat	0,00
Sous-total	221,00
Sous total 1	82 361,07 €

7- Charges de structure et de gestion courante

7-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	16 472,21 €
Sous total 2	16 472,21 €
TOTAL GÉNÉRAL	98 833,28 €
Coût par inscrit	257,38 €
Coût par lauréat	772,14 €

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-46 ;

VU la délibération n°2024-035 du 9 juillet 2024 approuvant la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Arrête** le coût réel de l'examen d'agent de maîtrise à la somme de 98 833,28 €, soit 772,14 € par lauréat ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement de la contribution financière du Centre de gestion de la Vendée proportionnellement à la masse salariale de ses collectivités et établissements affiliés ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement du coût lauréat auprès des collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de gestion de Loire-Atlantique qui nomment un lauréat de cet examen.
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder au remboursement des recettes perçues, au Centre de gestion de la Vendée au prorata de sa participation aux dépenses d'organisation de l'examen.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD